Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 12

Artikel: Conférence des Nation Unies sur le milieu humain

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126781

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conférence des Nations Unies sur le milieu humain

Buts et objectifs

Les buts essentiels de la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le milieu humain sont énoncés, en termes généraux, dans la résolution 2398 de l'Assemblée générale, qui juge notamment «souhaitable de fournir le moyen de procéder à un examen d'ensemble, dans le cadre des Nations Unies, des problèmes du milieu humain afin d'appeler l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur l'importance et l'urgence de la question et aussi de circonscrire ceux de ces aspects qui ne peuvent être résolus que par voie de coopération et d'entente sur le plan international ou peuvent l'être au mieux par cette voie».

L'analyse des problèmes actuels du milieu humain et l'examen sommaire de la nature, de la portée et de l'état d'avancement des travaux en cours auxquels on a procédé dans les chapitres précédents permettent de préciser quelque peu les buts et les objectifs de la future Conférence.

L'universalité des problèmes de plus en plus graves que pose la détérioration du milieu humain dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement appelle dans le monde entier une action de plus grande portée, à l'échelon gouvernemental et intergouvernemental, menée avec la pleine compréhension et le plein appui du public. Pour la solution de la plupart de ces problèmes, les connaissances scientifiques et les techniques ne manquent pas. Elles ont été examinées et discutées au cours de multiples réunions techniques et scientifiques et de nombreux congrès organisés par des gouvernements ou par des organismes internationaux. La Conférence de 1968 sur les ressources de la biosphère organisée par l'UNESCO, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de la FAO et de l'OMS et en association avec le Programme biologique international et l'Union internationale pour la conservation de la nature (et de ses ressources) en est un exemple. Il est clair que l'Assemblée générale n'a pas conçu la Conférence de 1972 comme une vaste assemblée de savants qui examineraient dans le détail les innombrables problèmes scientifiques ou techniques relatifs au maintien et à l'amélioration du milieu physico-biologique et socio-culturel de l'homme, et elle n'a pas suggéré non plus que les Nations Unies entreprennent de nouvelles recherches à ce sujet. La Conférence devrait plutôt être conçue comme un important moyen d'encourager les gouvernements nationaux et les organisations internationales et d'orienter les efforts qu'ils font pour trouver des solutions concrètes et valables aux problèmes du milieu humain. Il convient de souligner à cet égard que la décision de réunir une Conférence et les préparatifs auxquels celle-ci donne lieu ne devraient en aucune façon faire reporter ou annuler des programmes de recherches ou de coopération déjà en cours ou prévus, que ce soit à l'échelon national, régional ou international. Au contraire, les problèmes soulevés sont si nombreux et si complexes que tous les efforts tendant à les résoudre doivent être continués et intensifiés. La Conférence et ses préparatifs devraient encourager davantage encore de tels efforts et délimiter les domaines dans lesquels les activités sont insuffisantes. Le principal objet de la conférence serait donc de se concentrer sur les mesures requises de la part des pouvoirs publics, aux niveaux local, national, régional et international, pour traiter des problèmes de la planification, de l'organisation et du contrôle du milieu humain pour le développement économique et social.

Il semble que c'est seulement si la Conférence se concentre sur les mesures à prendre par les gouvernements qu'il se dégagera un lien solide et un principe directeur au milieu de la diversité et de la multiplicité des problèmes qui ne manqueront pas de se poser à elle. Dans ce contexte, une action des pouvoirs publics peut s'exercer au niveau local (collectivités locales et municipalités urbaines), au niveau national, au niveau régional (dans le cas notamment du bassin des cours d'eau internationaux) ou au niveau mondial (par l'intermédiaire des organismes particulièrement intéressés par le sujet).

Ce principe posé, les buts de la Conférence peuvent en outre être décrits de la façon suivante:

a) Attirer l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur l'importance et l'urgence des problèmes du milieu humain pour qu'une attention plus soutenue soit accordée aux mesures et aux programmes de développement économique et social dans les pays développés et dans les pays en voie de développement;

b) Constituer une tribune permettant aux gouvernements d'échanger des vues sur les moyens de traiter les problèmes du milieu humain, y compris le dispositif nécessaire sur le plan administratif et législatif;

c) Circonscrire les aspects desdits problèmes qui ne peuvent être résolus que par voie de coopération et d'entente sur le plan international ou peuvent l'être au mieux par cette voie;

d) Envisager les méthodes pour faire face à la nécessité

d'une action intensifiée aux niveaux national, régional et international et la manière notamment dont les pays en voie de développement peuvent, au moyen d'une coopération internationale accrue, tirer avantage de la mobilisation des connaissances et de l'expérience concernant les problèmes du milieu humain, ce qui leur permettra notamment de prévenir l'apparition d'un grand nombre de ces problèmes;

e) Faire porter l'attention sur une participation et un soutien accru pour le programme et les activités présentes et futures de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales se rapportant au milieu humain, les encourager et leur donner une perspective et une orientation communes.

Un certain nombre d'objectifs spécifiques pourrait être assigné à la Conférence et, parmi ceux-ci, on peut mentionner l'adoption de certaines données et considérations de base ayant pour objet d'orienter les efforts des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi que des particuliers concernant le milieu humain. Au nombre de ces données pourrait figurer la considération que le milieu est une ressource publique indispensable à la survie de l'homme, celle qu'il incombe aux pouvoirs publics, aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs ainsi qu'à chaque citoyen de conserver et d'améliorer la qualité du milieu humain et qu'il faut exploiter de façon rationnelle et efficace le milieu et ses ressources. A cet égard, la Conférence devrait examiner la proposition avancée par la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère et appuyée par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement en vue de l'élaboration d'une Déclaration sur la protection et l'amélioration de l'environnement humain.

Au nombre des objectifs de la Conférence pourraient également figurer l'établissement de procédure permettant de fixer des critères et des normes définissant la qualité du milieu humain, l'amélioration des systèmes de mesures permettant d'évaluer les changements survenus dans la qualité du milieu humain ainsi que leurs répercussions sur le bien-être de l'homme, et de conduire à la conclusion ultérieure d'accords régionaux ou internationaux sur des problèmes particuliers du milieu humain. Il est clair que la Conférence elle-même ne pourra pas parvenir à des accords précis sur les normes, la législation et l'action concertée qui s'imposent de plus en plus dans de nombreux domaines techniques et spécialisés. Cependant, elle devrait servir de base et créer un climat propice aux efforts régionaux et internationaux ultérieurs auxquels participeront de nombreux organes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Bien que la Conférence mette l'accent principalement sur les mesures à prendre, une place tout aussi grande doit être faite à l'information et à l'éducation quant à la nature et à l'importance des problèmes du milieu humain, car ce sont elles qui créeront l'opinion publique dont l'appui est nécessaire pour que les mesures prises soient efficaces. Il faudrait donc, avant, pendant et après la Conférence, attirer l'attention de l'opinion publique sur les questions traitées par la Conférence, ses délibérations et ses recommandations. La projection de films et l'organisation d'une exposition sur les programmes nationaux et internationaux pourraient également avoir lieu à l'occasion de la Conférence.

Domaine d'action

L'expression «milieu humain» peut s'entendre de plusieurs façons. Elle peut désigner le milieu physique et biologique de l'homme, que ce milieu soit «naturel» ou qu'il soit le produit de l'action humaine. (En fait, à une époque où l'homme a imposé sa domination sur chaque kilomètre carré de la planète, la limite entre milieux «naturels» et milieux modelés ou modifiés par l'homme tend à disparaître). Selon une autre optique, elle peut être centrée sur l'homme lui-même, dans la totalité des rapports qu'il entretient avec son milieu. Dans ce cas, ce ne sont plus seulement les facteurs physiques et biologiques du milieu extérieur à l'homme qui entrent en jeu mais aussi leurs réactions sur l'homme lui-même, de sorte que les considérations socio-économiques et socio-culturelles l'emportent.

Au cours de ses débats et dans la résolution qu'elle a adoptée, l'Assemblée générale n'a pas cherché à donner une définition précise des termes «milieu humain». Deux grandes catégories de problèmes ont cependant été dégagées:

a) Les changements apportés au milieu naturel de l'homme par l'accroissement de la population et l'application, sans contrôle approprié, des techniques modernes à l'industrie et à l'agriculture; et

b) Les répercussions de ces changements sur l'homme lui-même, sur sa santé et sur ses conditions de vie et de travail.

L'accent a donc été mis sur les conséquences de l'action de l'homme sur le milieu, excluant ainsi les phénomènes purement naturels même s'il leur arrive d'affecter l'homme comme dans le cas des ouragans et des séismes. L'aspect socio-culturel du milieu humain (y compris les conditions de vie et l'hygiène) devrait être également examiné dans la mesure où il peut se rattacher directement aux transformations physico-biologiques de ce milieu. Les autres problèmes socio-culturels devraient être exclus, y compris certains de ceux qui sont mentionnés à la fin du chapitre I et qui n'ont qu'un rapport indirect avec ces transformations.

Dans le contexte de cette interprétation, la Conférence ne devrait pas entrer dans des discussions techniques très poussées; il conviendrait qu'elle aborde, au contraire, de grands sujets d'intérêt général. En d'autres termes, elle devrait considérer principalement les conséquences économiques, sociales, culturelles et sanitaires de l'action de l'homme sur les milieux physique et biologique. Ces milieux sont considérés comme comprenant les milieux naturels et ceux que l'action de l'homme a profondément transformés ou créés. Les milieux urbains et ruraux retiendraient davantage l'attention que le milieu du continent antarctique, par exemple, qui ne présente dans l'immédiat qu'un intérêt marginal pour l'homme. Le milieu social, économique et politique, qui est le résultat de l'interaction entre des individus ou des groupes, telles que les relations professionnelles ou le mariage et les relations familiales, ou encore lorsqu'elle se manifeste par la politique fiscale, les échanges internationaux ou les accords de prix, serait clairement exclu.

Ainsi délimitée, la portée de la Conférence demeure très vaste. Il semble cependant que toute nouvelle limitation de son champ d'intérêt que la Conférence pourrait éventuellement envisager risquerait d'être arbitraire et laisserait nécessairement de côté des problèmes auxquels de nombreux pays accordent un caractère prioritaire. Il semble qu'une première Conférence des Nations Unies sur un thème général aussi important pour l'avenir de l'humanité ne devrait pas procéder à une délimitation artificielle de son sujet, ce qui pourrait être par la suite préjudiciable, et le fait même que les problèmes du milieu soient souvent la résultante de méthodes fragmentaires milite contre toute limitation dans ce sens.

En fait, la véritable limitation de la Conférence ne réside pas tant dans le domaine d'étude envisagé que dans les buts et les objectifs définis ci-dessus. En concentrant son attention sur l'action des pouvoirs publics, la Conférence laissera forcément de côté les aspects qui n'appellent pas ou ne justifient pas cette action, par exemple ceux qui sont plutôt du domaine de l'appréciation personnelle. Quel que soit leur intérêt théorique, les questions ne devraient être prises en considération que si elles peuvent faire l'objet d'un programme d'action. Pour certains sujets d'importance tout à fait générale, la seule action qui soit possible à ce stade est – il est vrai – la recherche à l'échelle mondiale. Cependant, en ce qui concerne des sujets spécifiques d'importance moins générale, la Conférence ne dégagera pas les problèmes sur lesquels il y aura lieu de faire porter les recherches ou les études.

Etant donné que les objectifs de la Conférence se situent sur le plan des mesures à prendre par les gouvernements et les organisations internationales, il sera indispensable que les délégations nationales à la Conférence comptent des représentants d'un grand nombre de départements ou d'organismes ayant des compétences étendues en matière de milieu humain. Ainsi, les branches de l'administration qui s'occupent de l'agriculture, de l'urbanisation, de la pollution, de la conservation de la nature, de l'enseignement, de l'administration publique, du développement, de la planification, de la santé, de la protection sociale et de la démographie auraient leur rôle à jouer et pourraient envoyer, comme conseillers, des experts en sciences physiques, biologiques ou sociales, des spécialistes de l'enseignement, de l'information ou de la santé, des ingénieurs, des démographes ou des planificateurs. La solution des problèmes du milieu exige des mesures sur le plan politique, économique et social et peut avoir des répercussions politiques, économiques et sociales. Les sciences sociales joueront donc un rôle capital pendant cette conférence, au cours de laquelle l'accent devrait être mis sur les aspects interdisciplinaires des problèmes. La Conférence devrait éviter d'examiner en détail des sujets spécialisés, de par leur portée ou leur contenu, et se concentrer sur ceux qui présentent un intérêt suffisamment vaste et un caractère interdisciplinaire. Ainsi, la Conférence n'aurait pas à examiner de problèmes d'ordre purement physiologique tels que la faculté d'adaptation physiologique, dont s'occupe le Programme biologique international. Elle ne chercherait pas non plus à fixer des normes du milieu, question hautement technique qui est examinée par d'autres instances nationales et internationales. De même, les techniques de la lutte contre la pollution causée par les moteurs à combustion interne ne serait pas de son ressort, tandis que les perspectives et les techniques existantes de la lutte contre la pollution de l'air en général le seraient. La survie d'une espèce particulière, même rare, animale ou végétale ne serait pas examinée, alors que la sauvegarde des espèces en général et leur importance pour l'homme le serait. Les problèmes démographiques ne seraient examinés qu'en fonction de leurs effets sur le milieu. L'état et les tendances de la population mondiale pourraient faire l'objet d'une étude préliminaire. La physique de l'atmosphère ne serait pas examinée, tandis que la détérioration de la qualité de l'air ou les effets des transformations de l'atmosphère sur l'avenir de l'homme le seraient. Les techniques pour l'accroissement de la production de denrées alimentaires

Guide d'architecture moderne en Suisse

Un projet caressé depuis vingt ans voit enfin le jour grâce à la persévérance d'un petit groupe d'architectes présidé par Franz Fueg et composé de:

A. Barth
G. Cocchi
W. Jaray.

Pour avoir réalisé, en 1948, le premier guide de cette nature, publié à l'occasion du Congrès de l'UIA à Lausanne, pour avoir été intéressé par un premier projet plus ambitieux où chaque édifice devait être décrit en détail, l'auteur de cette bibliographie est bien placé pour apprécier l'œuvre qui vient de sortir de presse: elle est excellente.

Les écueils d'une semblable entreprise sont connus: pour les uns, l'essentiel est d'être bref, pour les autres, d'être complet; pour les premiers, il faut être sévèrement éclectique, pour les seconds, largement accueillant; dans un autre ordre d'idées enfin, un tel guide doit se borner aux objets visitables ou au moins aisément visibles; il est clair enfin que chacun va trouver sa région, sa ville, ses propres travaux ou ceux de ses amis insuffisamment représentés.

L'ouvrage n'a évidemment évité complètement aucun de ces écueils, mais il s'est tenu à égale distance de chacun d'eux. Il présente un choix varié qui évoque l'abondance et la générosité dans les choix mais à y regarder de plus près, on constate une intention sélective très nette; la documentation est fournie sans être touffue, elle est surtout claire. En un mot, ce petit livre n'a pas seulement le mérite de combler une lacune qui devenait de semaine en semaine plus grave: il la comble avec autant de conscience que d'adresse.

Le Guide d'architecture moderne en Suisse présente une liste importante d'œuvres s'étendant de la période de 1900 à nos jours. Il s'agit d'une sélection opérée sous l'angle de la qualité architecturale de manière à donner en outre une image d'ensemble de la «production» de nos architectes et de nos ingénieurs. Chaque œuvre est décrite en trois lignes qui donnent notamment le nom de l'auteur et la date d'érection.

La présentation des œuvres les plus remarquables – ou de celles dont l'image est particulièrement frappante – est accompagnée d'une photographie, de format réduit, voire d'un plan ou d'une coupe. Le choix n'en est pas toujours convaincant, mais il faut penser qu'il ne s'agit pas d'une exposition mais simplement d'un guide et que ces illustrations n'ont que la valeur d'une indication. Un index des auteurs, quelques cartes indiquant comment s'est réparti pour la circonstance le territoire helvétique, complètent cet indispensable ouvrage qu'on souhaite voir dans tous les kiosques et dans tous les offices du tourisme du pays.

J.-P. V.

---

seraient laissées de côté, mais non certes les effets, au sens large du mot, que l'application de ces techniques a sur le milieu. De par le choix des sujets d'étude de la Conférence et de par la façon dont les documents de travail, envisagés ci-après, seraient établis, il faudrait éviter que l'attention se disperse inutilement sur un trop grand nombre de problèmes hautement spécialisés et permettre pour chaque problème traité un examen interdisciplinaire approfondi de ses aspects technique, économique, social et autres.

Le Catalogue des articles normalisés CRB dès maintenant disponible en langue française

Le Catalogue des articles normalisés (CAN), qui a fait des preuves pendant plus de deux ans en Suisse allemande, est également disponible maintenant en langue française. Il y a une parfaite concordance entre les textes de la version française et allemande. L'édition dans la deuxième langue nationale augmente encore la valeur de cet instrument de travail qu'est le CAN.

Afin d'accélérer son introduction, l'édition française est vendue jusqu'au 30 novembre 1969 au prix réduit de 60 fr. (prix normal 80 fr.), moyennant prépaiement au CCP 80 – 584 14, Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment, Zurich.